



## Changement des années d'anciennete

Par **fanfan**, le **07/12/2010** à **21:29**

Bonjour, je suis employé dans une entreprise depuis 1989 et cette entreprise était tenue par 2 personnes, l'une d'entre elles a quitté l'entreprise pour sa retraite et celle-ci demande la moitié de l'entreprise, donc la vente de celle-ci. Pour le moment, je suis encore dans cette même entreprise, mais le nouveau patron a changé ma date d'entrée, alors que je n'ai jamais quitté cette entreprise, elle a changé de nom, mais pas d'adresse, n'est-ce pas le droit de changer ma date d'entrée ainsi que de modifier mon coefficient, maintenant ma fiche de paie et mise en date d'entrée en 2010, puis-je faire quelque chose pour ne pas perdre mes années d'ancienneté ? Merci.

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:26**

Bonjour Fanfan, vous conservez votre ancienneté en date de 1989. Il est préférable de demander à votre employeur de rectifier la date mentionnée sur vos bulletins de paie.  
Cdt,  
DSO